

Langues officielles—Loi

En ce qui a trait aux lois fédérales, il n'y a pas grand-chose de nouveau. Il y a belle lurette qu'elles sont adoptées dans les deux langues officielles par ce Parlement et que les deux versions ont force de loi et égale valeur.

Monsieur le Président, si en général nous approuvons cette partie, nous avons en fait quelques inquiétudes. En effet, selon le libellé de l'article 10, il pourrait arriver que le gouvernement fédéral ne signe pas ses ententes fédérales-provinciales dans les deux langues officielles du pays. J'ai compris les arguments que le ministre m'a donnés en Comité, à savoir qu'il arrive que des ententes ne touchent qu'un seul individu et que de petites sommes d'argent soient en cause. C'est la situation en ce qui a trait aux octrois aux chercheurs universitaires, par exemple. Il est donc difficile d'obliger le gouvernement à signer toutes les ententes fédérales-provinciales dans les deux langues officielles car ce n'est pas toujours nécessaire. Par contre, monsieur le Président, j'avais déposé cinq ou six amendements en Comité, qui ont été défaits, traitant de sujets fort importants, que je ne pourrai pas développer aujourd'hui mais qui feront certainement l'objet, comme je l'ai dit tantôt, d'initiatives parlementaires à l'avenir, qu'il s'agisse de la Cour suprême du Canada, qu'il s'agisse de questions aussi importantes que le dépôt des ententes fédérales-provinciales dans les deux langues officielles et de plusieurs autres choses.

Pourtant, monsieur le Président, je demeure un peu inquiet car il faudra de la vigilance pour s'assurer que les ententes qui peuvent être importantes pour les minorités soient effectivement conclues dans les deux langues officielles, quelles soient dans une province anglaise ou française. C'est une simple précaution que j'avance, monsieur le Président, mais selon mon expérience, tant comme parlementaire que comme citoyen minoritaire dans sa province, il est important de s'en préoccuper sinon les minorités devront encore se battre et quémander pour obtenir que leurs droits soient respectés.

● (1220)

[Traduction]

J'aimerais, monsieur le Président, rendre un hommage particulier à trois personnalités canadiennes qui ont occupé le poste de Commissaire aux langues officielles. Il s'agit de MM. Keith Spicer, Maxwell Yalden et D'Iberville Fortier. Leur travail et leur dévouement, leurs analyses pertinentes destinées au Parlement dans leurs rapports annuels de même que leurs exposés devant le Comité témoignent de leur excellente gestion de cette importante politique nationale.

Je tiens également à rendre hommage à mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) qui, tout comme moi et en dépit de nos origines et nos points de vue différents sur les minorités officielles, a lutté pour l'égalité linguistique. J'aimerais enfin remercier tous mes collègues de ce côté-ci de la Chambre qui m'ont aidé et m'ont appuyé et qui, à maintes reprises, sont venus au Comité pour nous prêter main-forte dans nos efforts d'amélioration du statut des langues officielles.

[Français]

Monsieur le Président, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et les députés libéraux qui souvent viennent au Comité renforcer la présence libérale et aider à faire le point . . .

[Traduction]

Pour un grand nombre d'entre nous, l'importance des droits linguistiques se fonde sur la conviction que le Canada sera un pays plus fort et plus juste si nous faisons preuve de respect et de dignité envers nos aspirations réciproques. Les langues peuvent combler les fossés qui séparent les peuples et les régions de ce pays, comme je l'ai dit au début de mon intervention.

[Français]

Les groupes de langues officielles partout au Canada sont le ciment de l'unité nationale. Le Canada s'en trouve renforcé, le Canada s'en trouve enrichi.

Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de joie que je dis au gouvernement: Merci, bon travail, monsieur le ministre, et nous avons trouvé en vous une personne qui, je pense, comprend le problème des langues officielles! Je vous encourage à continuer dans la bonne voie. Je vous encourage à faire en sorte que tous vos collègues vous appuient dans vos initiatives et que nous puissions à l'avenir travailler ensemble pour améliorer le Canada et faire de notre pays un pays respectueux, généreux et, surtout, le Canada qui doit être le nôtre, un Canada qui se veut respectueux et généreux envers tous les Canadiens.

[Traduction]

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au nom de mes collègues néo-démocrates en ce débat de troisième lecture sur le projet de loi C-72, Loi sur les langues officielles.

Nous vivons aujourd'hui un événement mémorable dont je désespérais presque de l'avènement, compte tenu des interminables audiences en comité, des nombreux témoins que nous avons entendus, ainsi que des multiples amendements qui ont été proposés en comité et qu'il nous a fallu soigneusement étudier. Néanmoins, il a été très important de ne sauter aucune étape pour garantir que ce projet de loi soit le meilleur possible.

Dès le départ, soit en juin 1987, nombre d'observateurs se sont dits impressionnés par le projet de loi C-72 qu'ils considéraient comme, dans l'ensemble, bien rédigé. Il y a eu cependant quelques points à clarifier. J'en ai relevés un ou deux moi-même. Mais il importe de dire qu'il a été dès le départ approuvé par des partisans de la politique du bilinguisme officiel, que l'on retrouvait dans les trois partis politiques. J'en veux pour preuve le fait qu'il a été adopté en principe pendant le débat de deuxième lecture, sans opposition. Il semblait à l'époque qu'il avait l'appui unanime de la Chambre, mais, plus récemment, il est apparu que tel n'était pas le cas. Il existe encore au Canada des îlots d'opposition à la politique du bilinguisme officiel.

Je me vois un peu restreint dans mon temps de parole et j'envie à mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) le temps qui lui a été accordé. J'aimerais parler tout particulièrement de certaines inquiétudes qui se manifestent dans l'ensemble du Canada au sujet du processus, du projet de loi et de la politique afin d'essayer d'apaiser ceux qui continuent à s'inquiéter de la politique du bilinguisme officiel qui remonte à 1969 et de la première Loi sur les langues officielles. Pour tous ceux qui s'inquiètent des répercussions de ce projet de loi sur le Canada, il vaut la peine de tenir compte de ces préoccupations.